

Situation des enfants dans la cité et environs d'Idiofa

Comme cité rurale et ville en devenir, la cité d'Idiofa et ses environs, malgré cette nouvelle qualification, ont une population d'enfants élevée par rapport aux adultes. Cela se justifie par le nombre d'enfants appartenant à chaque famille. La grande question est celle de savoir comment ceux-ci mènent la vie dans leurs cellules originelles ?

Sur base d'une observation : 8/10 enfants fréquentent la source pour puiser l'eau. Après les pluies orageuses, 6/10 enfants en sont victimes puisqu'ils sont exposés. Dans le domaine de la santé lors d'une épidémie les enfants ne sont pas épargnés.



Loin de faire une spéculation, la réflexion présente découle d'une réalité vraie vécue dans notre milieu et démontre à suffisance que les peines que les enfants éprouvent, demeurent pour eux un état normal de vie qu'ils héritent de la société.

Soumis à des corvées, ils doivent obéissance aux parents ou aux adultes. Deux catégories d'enfants sont observées : les enfants dont les parents sont vivants et ceux dont l'un des parents ou tous les deux sont morts (orphelin partiel ou total). Pour ceux dont les parents sont vivants on en distingue aussi deux à savoir : les enfants des parents économiquement et financièrement forts et ceux des parents vraiment pauvres. Malgré cette catégorisation, les enfants d'une façon générale n'échappent pas aux lourds travaux liés aux adultes. Ne connaissant pas la loi portant sur la protection de l'enfant, celui-ci en est victime. Mais au regard de ce qui précède, les enfants s'associent naturellement à leurs parents aux différents travaux de champs, élevages, pêche, vente perçus comme leurs devoirs. Alors que ce sont les parents qui doivent travailler au profit des enfants par rapport à leurs croissances physiques, intellectuelles, biologiques et morales. Les conséquences de cette déviation entraînent des déficiences irréparables dans la vie des enfants à immunité faible. En tant que tel, il faut les intégrer dans la société où il y a des normes qui favorisent le droit de l'enfant. Chose drôle, les structures sensées divulguer ces normes n'arrivent pas à le faire avec efficacité. Toute fois il est important de savoir que le niveau économique des parents joue énormément à cet état du respect du droit de l'enfant. La pauvreté sévèrement installée dans

nos milieux, terrifie les familles et impose son rythme et ses lois. On constate avec regret l'obéissance aveugle et l'abstraction aux droits des autres et surtout des enfants. Comme souligner ci haut, en cette matière des droits de l'enfant, les taux des enfants souffrants est minimal dans les milieux urbains par rapport aux milieux ruraux. Cela s'explique par l'éveil des consciences, l'ouverture et surtout de la présence des services et organismes experts en cette matière puérile. Tandis que les milieux ruraux en souffrent par manque des acteurs des terrains efficaces engagés pour cette cause noble. Leur attachement à la culture et pratiques traditionnelles prouvent à suffisance le manque d'ouverture malgré l'existence de l'outil de sensibilisation des masses (Radios) ; mais la pauvreté l'emporte ; avoir un poste récepteur c'est un luxe. Il faut à notre avis un système de surveillance sévère des cliniques juridique de l'enfant, la présence permanente des acteurs sensibilisateurs amis des enfants et assistants sociaux dans des villages. L'état à son tour devra chercher les voix et moyens pour diminuer la pauvreté accrue en créant de l'emploi, salaire décent des fonctionnaires et leur paiement ponctuel. Nous signalons ici que le système mis sur pied de récupérer les enfants pour l'école est une initiative judicieuse. Elle ne réussit avec brio à la seule condition si la sécurité alimentaire et l'amélioration des conditions de vie dans des familles deviennent très stables. En réalité il faut qu'il ait une dynamique synergique des activités pour que les enfants soient libérés et retrouvent leur droit dans les milieux ruraux. Cela dépendrait de la mutualisation des idées, forces pour l'intérêt des enfants.

Marc Manesa

Directeur de la RTDI

Chargé communication caritas Idiofa